

Date Convocation : 20/02/2018

**Présents** : MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, BLANCHARD Sandrine, VINCENT Bruno, BEULQUE Florence, LECONTE Margaret. GRELAUD Elodie, DEBAECKER Emmanuel, BASSAND Denis ALETRU Mauricette, GABORIT Jonathan

**Absent-Excusées** : SIMONNET Julie qui donne pouvoir à BASSAND Denis, BLONDET Sylvie. SAMPOUX Daniel,

**Secrétaire de Séance** : VINCENT Bruno

Avant d'ouvrir les travaux du conseil municipal, Monsieur le Maire invite l'assistance à visiter la salle d'archive qui vient d'être réalisée. Chacun a pu en apprécier le caractère fonctionnel et ordonné.

De retour en salle du conseil, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du 15 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 15 janvier 2018.

### DELIBERATIONS

▪ **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2017 DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT.**

Monsieur le maire présente les différents éléments financiers.

Les Comptes administratifs et de gestion sont approuvés à l'unanimité.

#### COMMUNE

Fonctionnement	Dépenses	313 388.02 €	Recettes	514 072.81 €
Investissement	Dépenses	822 311.27 €	Recettes	1 003 514.21 €

#### ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Dépenses	20 040.11 €	Recettes	20 397.48 €
Investissement	Dépenses	18 166.27 €	Recettes	19 243.49 €

#### LOTISSEMENT

Fonctionnement	Dépenses	245 709.85 €	Recettes	245 709.85 €
Investissement	Dépenses	245 709.85 €	Recettes	245 709.85 €

▪ **VOTE DES RESULTATS 2017 DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT.**

Les résultats 2017 des budgets sont approuvés à l'unanimité.

#### Commune :

Excédent d'investissement 2017 : + 181 202.94 €

Excédent de fonctionnement 2017 : + 200 684.79 €

#### Assainissement :

Excédent d'investissement 2017 : + 1 077.22 €

Excédent de fonctionnement 2017 : + 357.37 €

#### Lotissement :

Il n'y a pas eu de dépenses ou de recettes cette année, donc les soldes d'investissement et de fonctionnement sont à zéro.

▪ **SUBVENTIONS COMMUNALES 2018.**

Les subventions communales pour 2018 sont présentées ainsi qu'il suit :

6574		Budget 2017	Réalisation 2017	Proposition 2018
	ESM FOOT	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	COMITE FETES (comité des jeunes)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	ECOLE LUÇON	30 € / classe	60,00 €	60,00 €
	MAISONS FAMILIALES/AFORBAT	65,00 €	1 95,00 €	195,00 €
	ASS. ADMR	1 600,00 €	1 574,47 €	1 600,00 €
	FOYER SOCIO EDUC. COLLEGE	115,00 €	115,00 €	115,00€
	AMICALE SAPEURS POMPIERS VIX	150,00 €	150,00 €	150,00€
	ECOLE JEUNES SAPEURS POMPIERS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	LYRE CHAILLEZAISE	100,00 €	100,00€	100,00 €
	ECOLE DE FOOT	270,00 €	270,00 €	270,00 €
	AMICALE LAÏQUE	1 50,00 €	1 50,00 €	550,00 €
	ECOLE Voyage scolaire			700,00 €
	TOUR DE France 2018 versée à l'Association du Cercle			5 000,00 €
	DIVERS	550,00 €	201,60 €	360,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 316,07 €</b>	<b>9 600,00 €</b>
<b>6558</b>	Participation RPI	52 € / élève	52 € / élève	52 € / élève

Le conseil s'interroge sur le montant et la nature des 1 600 € alloués à l'ADMR et il est demandé des informations complémentaires sur cette subvention. En l'état, cette subvention est reportée ultérieurement. Monsieur le Maire propose d'inviter l'ADMR pour la prochaine séance afin d'avoir davantage d'informations sur le rôle de l'ADMR dans notre commune.

3 conseillers s'abstiennent sur le montant de la subvention pour le Tour de France.

Les autres subventions sont votées par le conseil, à l'unanimité.

▪ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN PIETONNIER :**

Monsieur le Maire propose au conseil de faire une demande de subvention pour l'aménagement du Chemin Piétonnier le long de la RD 25.

Le montant de subvention à prétendre est de 60 % de 50 000 € de travaux HT, soit 30 000 €

Le montant estimé des travaux est de 108 260 € HT

Soit une participation communale de 78 260 € HT

Une discussion s'engage sur ces travaux. Les membres s'accordent à dire que le projet global n'apporte finalement que peu d'améliorations. Aussi le conseil vote favorablement pour la moitié des travaux et demande que soient étudiées d'autres possibilités d'aménagement pour la seconde partie.

▪ **DOSSIER SECHERESSE : ACTION CONTENTIEUSE :**

Il est présenté une proposition de délibération de l'Association des Maires de Vendée pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse de 2016 et 2017.

Madame BEULQUE, conseillère, est impliquée dans une association qui recense et défend les intérêts des victimes de cette sécheresse. Elle nous précise qu'actuellement 4 maisons sont concernées sur le Gué-de-Velluire.

M. BASSAND fait part de son expérience dans le domaine des sinistres et développe différents arguments notamment financiers, liés à une action contre l'Etat.

Au vu de ces informations, cette délibération est mise en suspens, il semble qu'il est plutôt du ressort des associations d'engager une action au bénéfice de leurs adhérents.

## **6 - PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018 : MISE EN ŒUVRE DU DEDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP SUR LE RPI LE GUÉ DE VELLUIRE/LA TAILLÉE :**

A la rentrée 2018, la commune peut bénéficier de la mise en oeuvre du dédoublement des classes de CP. Les autres niveaux seraient répartis dans les 3 autres classes.

En l'état actuel, il y a 15 élèves en CP, l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe n'est donc pas d'actualité. La question sera reposée pour la prochaine année scolaire avec les classes de CE. Si les effectifs sont suffisants pour le dédoublement, cela pourrait entraîner la création d'un poste d'enseignant supplémentaire.

## **7 - COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE EN SOUTIEN AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS,**

Chaque année, la commune verse une participation à la communauté de communes pour les enfants qui vont au centre de loisirs et dont le quotient familial est faible. Cette participation était prise en charge par le CCAS, elle l'est maintenant par la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite continuer à verser cette participation.

Cette participation est approuvée à l'unanimité.

## **8 - MOTION DE SOUTIEN POUR LA VOIE RAPIDE FONTENAY LE COMTE / ROCHEFORT :**

Un projet de voie rapide est envisagé entre Fontenay le Comte / Usseau et Usseau / Rochefort. M. le député Pierre HENRIET sollicite l'appui des conseils municipaux de sa circonscription et a adressé une motion portant ce projet. Cette motion est adoptée par le conseil.

## **9 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES DES ELUS**

De plus en plus de réunions nécessitent des déplacements importants (Niort, La Roche sur Yon, St Michel en l'Herm...), les élus demandent si leurs frais pouvaient être remboursés.

Cette délibération est adoptée moins 3 abstentions.

## **DIVERS**

Proposition d'aide à l'installation d'un médecin : M. DEBAECKER fait part au conseil des différents éléments dont il dispose à ce jour. Trois communes sont actuellement impliquées dans cette réflexion : le Gué-de-Velluire, La Taillée et l'Ile-d'Elle. M. DEBAECKER a rencontré le docteur SOUID de l'Ile-d'Elle pour recueillir ses observations sur ce sujet. Il a également eu un entretien avec madame CHAPELAIN de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, qui lui a précisé que les communes étant en ZRR (zone de revitalisation rurale) elle pouvait prétendre à d'éventuelles aides. Un contact sera pris avec l'ARS (agence régionale de santé).

Transport scolaire primaire : modification de l'organisateur secondaire à la rentrée 2018. Depuis la rentrée 2017, le transport scolaire est géré par la Région et non plus par le Département. La Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin avait la compétence Transport scolaire secondaire pour les primaires. Durant l'année 2017, ce service, en cours à la fusion des communautés de communes, a été repris par la nouvelle Corn Com.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral n'a pas repris la compétence au 1er janvier 2018. Il faut donc trouver un nouvel organisateur secondaire pour la rentrée 2018.

Madame OUVRART précise que ce transport correspond au trajet le Gué La taillée. Un rendez-vous doit être pris sur cette question avec madame le Maire de La Taillée.

Courrier du Comité des Fêtes : le comité des fêtes rencontrera les membres du conseil le vendredi 2 mars à 18 heures concernant la mutualisation des locaux qui leur sont attribués.

Commission finances : préparation du budget : mardi 13 mars à 18h00

Tour de table : les membres n'ont pas d'informations particulières à communiquer.

**\* le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 mars 2017 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22 h 15.

Le secrétaire,  
Bruno VINCENT